

INDEX DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES 2025

Information entreprise

Raison sociale : AURA CITE DE LA MER

SIREN : 982 887 945

Adresse : Gare Maritime – Allée du Président Menut, 50100 Cherbourg-en-Cotentin

Code NAF : 91.03Z – Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires

Tranche d'effectif : de 50 à 250 salariés

Données de calcul

Année de référence : 2025

Date de fin de la période de référence : 31/12/2025

Nombre de salariés pris en compte : 53

Résultat final

Total des points obtenus : 45

Nombre de points maximum pouvant être obtenus : 60

Résultat final sur 100 points : non calculable

Indicateur	Résultat	Points obtenus	Points maximum
Écart de rémunération	Non calculable*	–	40
Écart d'augmentations individuelles	3 %	35	35
Augmentations au retour de congé maternité	0	0	15
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	4	10	10

* Motif : effectif des groupes retenus inférieur à 40 % de l'effectif pris en compte

Analyse

Parmi les indicateurs calculables au titre de l'exercice 2025, l'indicateur relatif aux augmentations individuelles ainsi que celui relatif à la représentation du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations atteignent leur niveau maximal.

L'indicateur relatif aux augmentations au retour de congé maternité obtient un résultat de 0 point pour l'exercice 2025.

Le résultat final sur 100 points est non calculable, en raison de l'impossibilité de calculer l'indicateur relatif à l'écart de rémunération, les effectifs des groupes retenus représentant moins de 40 % de l'effectif pris en compte.

Axe d'amélioration

L'entreprise renforcera le suivi des situations de retour de congé maternité afin de sécuriser l'application des dispositions légales relatives aux augmentations intervenues pendant la période d'absence.